

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire, et notamment l'article L. 253-7,

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages «amateur»,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et les demandes associées du produit phytopharmaceutique **SANIUM AL***

de la société **SBM DEVELOPPEMENT**
enregistrées sous les n°2014-2523, 2015-1781

Considérant que la demande d'autorisation de mise sur le marché concerne un produit destiné à la gamme d'usages « amateur »,

Considérant qu'en application de l'article 1 de l'arrêté du 6 avril 2020 susvisé, le produit doit appartenir à l'une des catégories mentionnées au IV de l'article L. 253-7 du code rural de la pêche maritime, afin d'être autorisé,

Considérant que le produit n'appartient à aucune de ces catégories et, qu'en conséquence, il ne respecte pas les exigences de l'arrêté du 6 avril 2020,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Document officiel de la République française à émission sous le contrôle national
Document officiel de la République française

Informations générales sur le produit

Nom du produit	SANIUM AL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SBM DEVELOPPEMENT 60 chemin des Mouilles 69130 Ecully France
Formulation	Autre liquide (AL)
Contenant	0,1 g/L - flupyradifurone
Numéro d'intrant	220144117
Numéro d'AMM	-
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2016-0849, 2018-3598 et 2019-1139 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le

14 AOUT 2020


Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)